

ROSCLODAN

Société anonyme au capital de 40.260 euros
Siège social : 121 avenue des Champs Élysées -75008 Paris
552 152 670 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi, pour vous rendre compte des opérations de l'exercice écoulé, vous présenter les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2022 et les soumettre à votre approbation.

1. Présentation des comptes de l'exercice 2022 – Rapport d'activité de la société au cours de l'exercice

Les charges d'exploitation s'élèvent à 13.046 euros contre 19.163 euros pour l'exercice précédent.

Votre société a enregistré des produits financiers d'un montant de 186.591 euros, provenant de dividendes versés par la société Gévelot pour 186 576 euros (contre 124.384 euros en 2021) d'une part et de 15 euros de reprise de provision pour dépréciation de titres d'autre part.

Les charges financières s'élèvent à 240 euros contre 292 euros en 2021. Le résultat financier est bénéficiaire de 186.352 euros contre 124.092 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel déficitaire de 12 euros, l'exercice se solde par un bénéfice de 173.294 euros contre un bénéfice de 104.929 euros en 2021.

Au bilan, l'actif immobilisé figure pour 188.302 euros.

Compte tenu des charges constatées d'avance d'un montant de 283 euros et des disponibilités d'un montant de 211.396 euros, l'actif circulant s'élève à 211.678 euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 391.430 euros contre 327.037 euros au 31 décembre 2021.

Les dettes s'élèvent à 8.550 euros contre 15.040 euros pour l'exercice précédent et correspondent à des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

2. Évènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2023 – Perspectives d'avenir

L'activité de votre société consiste à détenir sa participation dans la société Gévelot, à recevoir le dividende distribué par cette dernière et à distribuer son résultat entre ses actionnaires mais implique des coûts de structure.

Il est proposé de fusionner votre société avec la société Gévelot afin de simplifier l'actionnariat du groupe. Les assemblées générales des sociétés absorbées et absorbantes seraient réunies le 15 juin 2023 et la fusion serait réalisée à cette date, avec un effet rétroactif fiscal et comptable fixé au 1er janvier 2023.

Compte tenu de la distribution préalable d'un dividende de 72.600 euros qui serait décidée lors de l'assemblée générale ordinaire de votre société du 11 mai 2023 et qui serait mise en paiement au plus tard le 11 juin 2023, la valeur nette du patrimoine de votre société transmis à la société Gévelot serait exclusivement représentative de sa participation dans Gévelot, la trésorerie conservée ayant vocation à couvrir le passif de votre société et les charges liées à la fusion.

Le nombre d'actions Gévelot devant être attribuées aux actionnaires de votre société serait identique au nombre d'actions Gévelot détenues par cette dernière (62.700), soit une parité de 95 actions Gévelot pour 1 action Rosclodan.

3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne comprennent pas de dépenses visées à l'article 39-4 dudit code.

4. Résultat financiers des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez en annexe le tableau de ces résultats.

5. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'article L.225-37-4,1° du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun de vos mandataires sociaux durant le dernier exercice clos :

Monsieur Charles Bienaimé

- ♦ Président-Directeur général et administrateur de Rosclodan
- ♦ Directeur général délégué et administrateur de la Société Immobilière du Bois Dormant
- ♦ Administrateur de Gévelot
- ♦ Membre du Directoire de Financière Meeschaert

Madame Roselyne Martignoni

- ♦ Administrateur de Rosclodan
- ♦ Administrateur de Sopofam
- ♦ Administrateur de Gévelot
- ♦ Administrateur de PCM

Monsieur Geoffroy Bienaimé

- ♦ Administrateur de Rosclodan
- ♦ Président-Directeur général et administrateur de la Société Immobilière du Bois Dormant
- ♦ Administrateur de PCM
- ♦ Président de PSL France
- ♦ Gérant de la société Financière B. Mag

6. Résolutions proposées à l'assemblée générale

6.1. Approbation des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels qui vous sont présentés ainsi que les opérations de l'exercice 2022 traduites dans ces comptes.

Vous aurez également à vous prononcer sur le rapport spécial qui vous est présenté par le Président, conformément aux dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

6.2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de constater que le bénéfice distribuable est le suivant :

♦ bénéfice de l'exercice	173.293,53 €
♦ report à nouveau antérieur	104.608,58 €
bénéfice distribuable	<u>277.902,11 €</u>

et de décider de le répartir ainsi qu'il suit :

♦ dividende aux actionnaires	72.600,00 €
♦ compte report à nouveau	205.302,11 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouverait ainsi fixé à 110 euros par action. Il serait mis en paiement à la diligence de la direction générale et au plus tard le 11 juin 2023.

Ce dividende ouvrirait droit, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui opteraient pour l'imposition à l'impôt sur le revenu au barème progressif dans le cadre de l'article 200 A, 2° du Code général des impôts, à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du même code.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois derniers exercices précédents :

Exercice	2019	2020	2021
Dividende brut par action	165 €	165 €	165 €
Dont dividende brut ouvrant droit à abatement pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	165 €	165 €	165 €

Telles sont les résolutions qui vous sont proposées et que nous vous invitons à adopter.

Le Conseil d'administration

Annexe au rapport de gestion : Résultats des 5 derniers exercices de la société Rosclodan

Nature des Indications / Périodes	2022	2021	2020	2019	2018
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	40 260	40 260	40 260	40 260	40 260
b) Nombre d'actions émises	660	660	660	660	660
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	173 278	104 929	81 986	99 046	97 716
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	173 293	104 929	81 986	99 046	97 716
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	173 293	104 929	81 986	99 046	97 716
f) Montants des bénéfices distribués	72 600	108 900	108 900	108 900	108 900
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	262,54	158,98	124,22	150,07	148,05
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	262,57	158,98	124,22	150,07	148,05
c) Dividende versé à chaque action	110	165	165	165	165
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					